



DÉPÔT DE DRAPEAU

COMMENT UTILISER LE DRAPEAU DÉPOSÉ
DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ?

GUIDE PÉDAGOGIQUE À DESTINATION DES
ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Le Souvenir Français

Insertion dans les programmes

Cycle 3

> EMC : Valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne.

Troisième

> EMC : Connaître les valeurs, les principes et les symboles de la République française.

Lycée général et technologique

> Cette ressource peut être utilisée comme support pour accompagner les programmes d'histoire notamment en Première et Terminale.

La présence d'un drapeau dans votre établissement peut être l'occasion d'un travail avec les élèves afin de les sensibiliser à la fois à l'histoire du drapeau tricolore et plus particulièrement à l'histoire de cette association et des événements historiques dont elle portait la mémoire avant d'être dissoute.

SOMMAIRE

1/ Comprendre l'histoire du drapeau tricolore

2/ La mémoire des combattants portée par le drapeau

3/ Le Souvenir Français : histoire et missions

4/ Des recherches sur l'association dissoute

5/ Ressources et liens utiles

1/ COMPRENDRE L'HISTOIRE DU DRAPEAU TRICOLORE

Les nouveaux programmes invitent à cerner et appréhender les symboles républicains afin que les élèves se les approprient et réfléchissent à leur signification.

Il est possible dans un premier temps de discuter avec les élèves de la présence du drapeau dans l'établissement. Une première activité de description du drapeau avec les élèves permet de comprendre la symbolique des trois couleurs.

Les drapeaux d'associations d'anciens combattants reprennent le drapeau tricolore national. Pour illustrer la construction du drapeau, il est possible d'utiliser des ressources proposées ci-dessous.

Proposition de démarche pédagogique

DOCUMENT 1

Article 2 de la Constitution de 1958

La langue de la République est le français.
L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
L'hymne national est la "Marseillaise".
La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité".
Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Défini à l'article 2 de la Constitution de 1958, l'emblème de la France est le drapeau tricolore bleu, blanc et rouge. A la différence du symbole qui renvoie à un concept abstrait, l'emblème incarne l'identité d'une personne ou d'un groupe de personnes (ici, la France).

Le choix du drapeau tricolore est d'abord celui de la cocarde, définie le 17 juillet 1789, qui reprendrait la couleur du Roi (le blanc) et les couleurs de la ville de Paris (le bleu et le rouge).

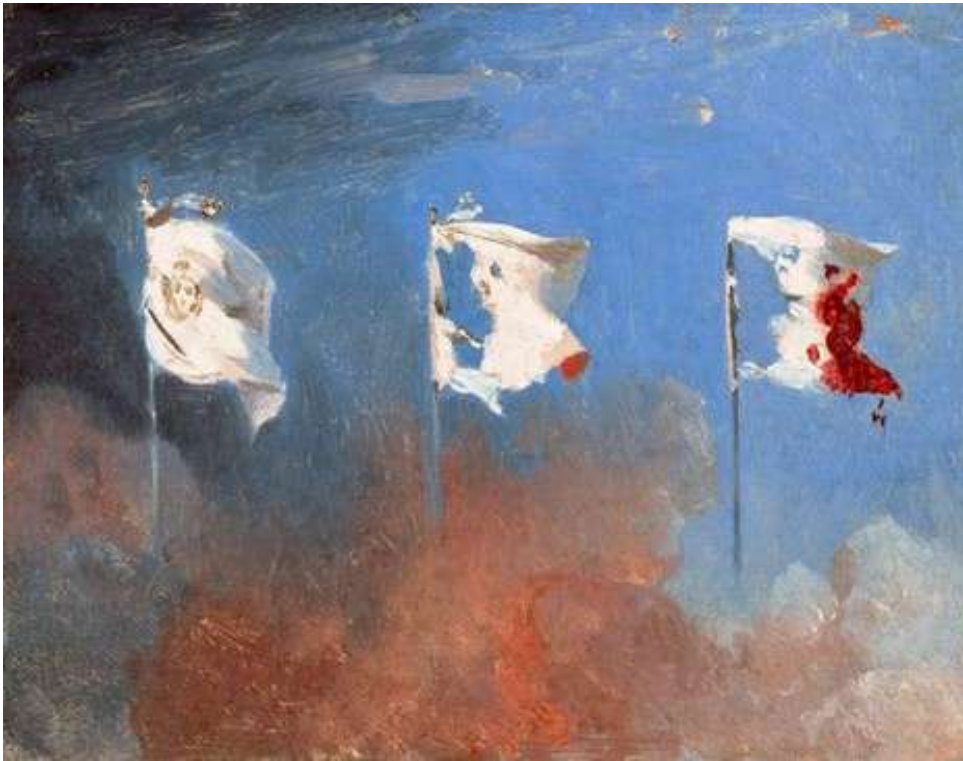
Au vrai, le blanc ne représente le Roi qu'en tant que chef des armées et les couleurs de la ville de Paris sont plutôt le rouge et le brun. L'historien Michel Pastoureau corrige donc cette « légende » en rappelant que les trois couleurs, bleu, blanc, rouge étaient très populaires dès avant la Révolution Française, en souvenir d'une autre révolution, celle qui conduisit à l'indépendance des Etats-Unis en 1776.

Les promoteurs de cette révolution en Europe « s'emblématisent ainsi par des cravates, des rubans, des ceintures, des étoffes tricolores ».

En France, la cocarde tricolore se répand tout au long de l'année 1789, « emblème de la Nation et de la révolution en marche » et donne naissance au drapeau tricolore, d'abord comme pavillon de marine en 1794, puis, jusqu'à 1812, comme drapeau des armées et, enfin, comme drapeau national.

Tout au long du 19ème siècle, le drapeau tricolore va s'imposer contre le drapeau rouge de la révolution socialiste, le drapeau noir de l'anarchisme et le drapeau blanc, emblème des royalistes depuis la Restauration.

En 1830, les Trois Glorieuses remettent à l'honneur le drapeau tricolore contre le drapeau blanc de la royauté alors en place (1815-1830).



Les drapeaux, Léon Cogniet, 1830, Musée des Beaux-arts d'Orléans

Dans l'étude de Léon Cogniet pour un tableau jamais réalisé, le drapeau tricolore naît véritablement de la lutte populaire de 1830. Le premier drapeau blanc, orné d'une fleur de lys, symbolise la royauté. Le deuxième se déchire et laisse entrevoir le ciel bleu comme une promesse de liberté. Enfin, le troisième fait apparaître une troisième couleur (le rouge du sang) et reconstitue ainsi l'emblème tricolore de la Révolution française.

Une fiche utile est proposée sur : <http://soulevements.jeudepaume.org/oeuvre/les-drapeaux/>

C'est aussi le drapeau tricolore que porte Marianne dans le célèbre tableau d'Eugène Delacroix, peint la même année 1830, *La Liberté guidant le peuple*. Louis Philippe restaure le drapeau tricolore comme emblème national en 1830.



La liberté guidant le peuple, Eugène Delacroix, 1830, Musée du Louvre

Lors de la révolution de 1848, au lendemain de l'abdication du Roi, la foule brandit des drapeaux rouges devant l'Hôtel de Ville de Paris, et exige qu'il remplace le drapeau tricolore. Le poète Lamartine, alors ministre des Affaires étrangères du jeune gouvernement provisoire, repousse l'idée dans un discours célèbre :

DOCUMENT 2

Discours d'Alphonse de Lamartine à l'Hôtel de Ville de Paris du 25 février 1848

« le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. [...] Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France, car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ; c'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis. »



Lamartine repoussant le drapeau rouge à l'Hôtel de Ville, le 25 février 1848, Henri Félix Philippoteaux, 1848, Musée Carnavalet

Dès lors, le drapeau tricolore est définitivement adopté comme emblème de la France. En témoigne le tableau de Claude Monet, *La rue Montorgueil à Paris - le 30 juin 1878*. Il représente la rue du centre de Paris pavoisée de drapeaux à l'occasion de la « fête de la paix et du travail », inaugurée par le gouvernement pour ancrer la République après la défaite de la guerre de 1870-1871. C'est en 1880 que le 14 juillet est décrété fête nationale française.



La rue Montorgueil à Paris - le 30 juin 1878, Claude Monet, 1878, Musée d'Orsay

2/ LA MÉMOIRE DES COMBATTANTS PORTÉE PAR LE DRAPEAU

Créées au lendemain de la guerre franco-prussienne de 1870, les associations d'anciens combattants se sont rapidement dotées d'un drapeau à l'imitation des régiments. L'association fait jouer un rôle central à ce drapeau. Symbole de l'association, il affirme son existence et sa force. Dès lors, le porte-drapeau, celui qui porte le drapeau est un acteur essentiel de la vie commémorative.

Peu nombreuses à la fin du XIX^{ème} siècle, les associations d'anciens combattants ont connu un développement exceptionnel à partir des années 1919. Durant l'entre-deux-guerres, on estime à plus de 50 000 le nombre d'associations qui existaient à l'échelon communal, cantonal, départemental ou national. Toutes possédaient leurs drapeaux.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un second réseau associatif s'est créé. Il a généré entre 8 à 10 000 nouvelles associations locales et autant de drapeaux associatifs.

La troisième génération du feu (Indochine - Algérie) a quant à elle généré un réseau plus faible - 1 500 associations - possédant également chacune leur drapeau.

L'existence de ce réseau de drapeaux associatifs marque de manière exceptionnelle les cérémonies patriotiques françaises. Très souvent la réussite d'une cérémonie se mesure au nombre de drapeaux associatifs présents. La présence massive des drapeaux associatifs devant les monuments aux morts est une spécificité française (aucun pays n'a autant d'associations) qui s'est imposée comme exemplaire.

Chacune de ces générations associatives a progressivement disparu entraînant avec elles la disparition des drapeaux. Ceux-ci ont généralement été remis dans les mairies ou chez le dernier membre de l'association. C'est là que le Souvenir Français est allé les chercher, afin de leur "donner une seconde vie" dans les établissements scolaires. Plus de 150 drapeaux sont aujourd'hui déposés dans les établissements scolaires. L'objet drapeau s'impose alors comme une ressource pédagogique de première importance.

Célébrer les hauts faits d'armes ou célébrer des événements sombres de notre histoire passe dans les deux cas par l'objet-drapeau qui peut être déposé dans les établissements scolaires. Les élèves peuvent étudier les inscriptions sur le drapeau et identifier les événements dont elles portent la mémoire. Le drapeau peut donc être utilisé en exemple pour aborder les conflits mondiaux du XXème siècle en classe. La cérémonie du dépôt de drapeau peut être l'occasion d'une rencontre intergénérationnelle avec les témoins de ces événements.



Cérémonie de dépôt du drapeau du CEFI au collège Boris Vian entre le dernier porte-drapeau de l'association et une collégienne porte-drapeau de son établissement.

Exemple

- Au Collège Boris Vian (Paris 17ème) a été déposé le 4 juillet 2019 le drapeau des anciens combattants du corps expéditionnaire français en Italie (CEFI) en présence de deux de ses membres. L'association dissoute sauvegardait la mémoire des soldats ayant combattu en Italie pendant l'année 1944. Ce drapeau permet d'aborder le combat de la libération de l'Europe et notamment la campagne d'Italie à laquelle les soldats français ont participé.



- Au collège Raoul Dufy à Lyon a été déposé le 28 mars 2019 le drapeau des Stalags X et XI. L'association dissoute sauvegardait la mémoire des soldats français faits prisonniers par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale et enfermés dans les camps de prisonniers X et XI au Nord de l'Allemagne. Ce drapeau permet d'aborder le traitement des prisonniers français pendant le deuxième conflit mondial (dans les programmes de troisième et terminale) et de rendre concret auprès des élèves le sort des soldats.

A chaque dépôt de drapeau, nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous fournir l'histoire du drapeau et de l'association, des contacts avec d'anciens combattants ou leurs familles.

3/ LE SOUVENIR FRANÇAIS : HISTOIRE ET MISSIONS

Le Souvenir Français est une association mémorielle créée pour entretenir la mémoire de la guerre franco-prussienne de 1870-1871.

A partir des années 1880, dans un contexte de tension avec la mémoire catholique de cette guerre, la France républicaine, laïque et modérée se regroupe autour d'une nouvelle association : Le Souvenir Français. Fondée en 1887 par Xavier Niessen, professeur alsacien qui apposait des cocardes sur les tombes françaises d'Alsace-Moselle, cette association vise à entretenir les sépultures et à transmettre la mémoire des combattants de la guerre.

En 1888 Niessen appelle les Français à rejoindre l'association. Vingt ans plus tard, presque tous les départements possèdent un comité du Souvenir Français.

En 1906, un an après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, l'association est reconnue d'utilité publique. (voir document 1)

CABINET
DU
PREFET



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Préfecture du Département de la Seine

Intérieur
DIRECTION DES AFFAIRES MUNICIPALES
MAYNAL CHATEL DE SÉVIGNY
ENTRÉE DU 28 DECE 1905
N° 191

27:36

Le Président de la République Française ;
Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

En la demande formée par l'assemblée G^{le} du Souvenir Français dans sa séance du
26 Juin 1903, à l'effet d'être reconnue comme établissement d'utilité publique; — En les
statuts de la Société; — En la Délib^{tion} du Conseil M^{al} de Paris en date du 24 ^{de} 1903

Ensemble, les autres pièces du dossier ;

En la loi du 1^{er} juillet 1901 sur le contrat d'association et le décret du 16 août 1901 portant
réglement d'administration publique pour son exécution ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

Décrète :

Art. 1^{er}. Le Souvenir Français, dont le siège est à Paris, est reconnu comme établissement
d'utilité publique.

Art. 2. Sont approuvés les statuts de cette association tels qu'ils sont annexés au présent décret.
Aucune modification ne pourra y être apportée sans l'autorisation préalable du Gouvernement.

Art. 3. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 1^{er} Février 1906.

P^r Copie Conforme :
P^r le Secrétaire Général :
Le Conseiller de Préfecture délégué :

Signé: Emile Loubet
Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Intérieur ;

Signé: F. Dubief.

P^r ampliation :

Le Chef du 1^{er} B^{ureau} de la D^{iv} du Cabinet

Signé: E. Filhol.



Le Chef du Bureau des Groupements
Associatifs

LE GENERAL DE GAULLE.

CM/PF/N° 2923 /SP.

Paris, le 14 Octobre 1944

Mon Général,

Le SOUVENIR FRANCAIS poursuit une oeuvre admirable. C'est la vie de la France qu'il défend en s'occupant de ceux des siens qui sont morts pour elle.

Leur exemple, dont la mémoire est grâce à vous perpétuée, permet en effet aux générations nouvelles de mesurer la valeur de la liberté et le prix dont il faut savoir la payer.

C'est donc avec le plus grand plaisir que j'accepte de donner mon patronage à votre association.

Veuillez agréer, Mon Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs et de mes respectueux souvenirs.

J. de Gaulle

*Je vous salue tout
honorables et Italiens
18 Juin 1953-1964
L'histoire fin
serait sans souvenir.*

Général d'ARMAU de POUYDRAGUIN
Président Général du " SOUVENIR FRANCAIS "
9, rue de Clichy
PARIS

Document 2

Le 14 octobre 1944, moins de deux mois après la Libération de Paris, le Général de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de la République Française installé début juin, écrit une lettre de reconnaissance au Président Général du Souvenir Français et accepte de donner son patronage à l'association, geste que tous les Présidents de la République ont reconduit depuis lors. (voir document 2)

4/ DES RECHERCHES SUR L'ASSOCIATION DISSOUTE

Adossée à l'enseignement de l'histoire en classe, l'institution scolaire participe à la politique de mémoire, qui met l'accent sur certains faits historiques dans le but de construire une mémoire collective autour de valeurs partagées et de contribuer au sentiment d'appartenance commune : le vivre ensemble.

Les élèves peuvent :

- Faire des recherches sur l'association dissoute
- Comprendre le contexte de création de l'association (histoire des guerres du XXème siècle)
- Comprendre le contexte de dissolution de l'association (programme de 1ère, EMC, Les fragilités contemporaines du lien social).

Ces recherches peuvent être complétées par une synthèse, exposé ou cours magistral dialogué sur le Souvenir Français qui est dépositaire des drapeaux des associations dissoutes afin d'en perpétuer l'héritage.

A COMPLÉTER : LE DRAPEAU DÉPOSÉ DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT - PROPOSITION DE QUESTIONNAIRE POUR LES ÉLÈVES

Question 1/ Complétez les informations suivantes en utilisant le site internet de votre établissement et le site du Souvenir Français

Votre établissement accueille un drapeau depuis le [] ayant appartenu à l'association d'anciens combattants ou de déportés [] localisée à []. Le Souvenir Français a organisé une cérémonie de dépôt de drapeau. Il est depuis lors exposé aux yeux des élèves dans [].

Question 2/ Identifiez la catégorie à laquelle fait référence le drapeau déposé dans votre établissement. Entourez la bonne réponse.

- Prisonniers de guerre
- Combattants
- Résistants
- Déportés

Question 3/ Identifiez les événements historiques dont le drapeau célèbre la mémoire.

Question 4/ Au CDI, faites une recherche sur l'inscription du drapeau et proposez une fiche d'identité de l'association dissoute.

5/ RESSOURCES ET LIENS UTILES

<https://eduscol.education.fr/histoire-geographie/actualites/actualites/article/lieux-et-symboles-de-la-republique.html>

<https://www.franceculture.fr/emissions/concordance-des-temps/au-long-des-ages-des-emblemes-pour-la-france>

<https://www.cairn.info/revue-romantisme-2012-3-page-9.htm>

<https://enseignants.lumni.fr/videos/liste?search=drapeau&fiche-media=00000001770>

<https://www.ina.fr/video/3124884001027/fabrication-de-drapeaux-tricolores-video.html>



Contact :
Emilie David
chargedemission@souvenir-francais.fr